

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVEQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents sous la présidence de Denis PHILIPPE :

Dominique FLEURET, Laure THOYER, Pascale SEVERIN, Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

David VINCENT est excusé et donne pouvoir à Angélique DROCOURT

1/ Approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 6 juillet 2020

2/ Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mme Annie SALAMI est élue secrétaire.

3) acquisition de matériels et réalisation d'un emprunt

Le président rappelle au comité syndical qu'il y a lieu d'investir dans du matériel pour entretenir les espaces verts du hameau, soit devenu obsolète, soit inexistant. En effet, il propose d'acquérir une tondeuse auto-portée, ainsi qu'une remorque et une citerne à eau.

Il précise qu'il a consulté trois entreprises et présente le cahier des charges qu'il a établi. Le comité syndical analyse longuement les offres reçues, avec les prescriptions techniques et le prix proposé. Il décide de retenir la proposition de la société REGNAULT pour une tondeuse HUSQVARNA frontale avec essieu pivotant pour un montant de 18 000 €ttc, ce qui lui semble être le meilleur rapport qualité-prix eu égard à l'utilisation attendue. Le délai de livraison est fixé entre deux à trois semaines. Il délègue le président pour acquérir la remorque et la cuve à eau dont le montant est estimé à la somme maximale de 2 000 €ttc. Il tient à remercier la commune de Saint Lyé pour le prêt de la tonne à eau, ce qui a facilité le travail de l'agent.

Comme convenu lors de la dernière réunion, le comité syndical accepte de financer ces investissements par un emprunt.

Le Président propose les offres reçues de la caisse d'épargne et du crédit agricole. Le comité retient celle de la caisse d'épargne pour un montant de 20 000 € au taux de 0.53 % pour une durée de 5 ans. Le Président interpelle le Maire de Macey sur l'éventualité de prévoir un remboursement de cet emprunt à répartir pour moitié sur les deux communes. Celui-ci rappelle les statuts du SIGE qui ne prévoient pas une telle répartition. Les communes assureront le remboursement de l'emprunt au prorata du nombre d'habitants du hameau conformément à la clé de répartition retenue pour le fonctionnement du hameau.

4) Vote de la DM 1 au budget 2020

Le Président invite le comité syndical suite à sa décision d'acquérir du matériel pour l'entretien des espaces verts du hameau et de le financer par un emprunt, de modifier le BP 2020 qui n'avait pas prévu ces investissements en votant une décision modificative qui permet d'inscrire en dépenses une somme de 20 000 qui s'équilibrera par une recette provenant de l'emprunt pour la même somme.

5) utilisation de la salle des fêtes

Pour tenir compte de la crise sanitaire, le Président propose de ne plus louer la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre. Il propose toutefois de l'ouvrir pour la pratique du yoga, conformément aux décisions des maires de communes de Macey et Saint Lyé pour les associations. La salle des fêtes étant propriété de la commune de Saint Lyé, c'est le protocole sanitaire de Saint Lyé qui sera appliqué aux utilisateurs de la salle. L'agent polyvalent du syndicat se chargera de la désinfection hebdomadaire selon le protocole sanitaire.

Informations diverses

Le Président :

- liste les travaux effectués par l'agent polyvalent, sachant qu'il tient à souligner le très bon relationnel qu'il entretient avec celui-ci
- informe le comité qu'il n'a pas fait de commentaires comme prévu sur le dossier d'enquête publique relative à l'extension du méthaniseur de Barberey-st Sulpice ; par contre, ses inquiétudes ont été consignées dans une délibération que le conseil municipal de Saint Lyé a prise en juillet dernier
- **le Maire de Macey** informe le comité qu'il réunit une commission pour évoquer entre autre la pose des illuminations de Noël : l'idée que le syndicat puisse revendre à Macey certains motifs est de nouveau évoquée et semble convenir aux membres du comité. Toutefois, LE Maire de Macey reste perplexe quant à la concrétisation de ce projet d'ici la fin de l'année, pour des raisons techniques et financières – il tiendra le Président informé de sa démarche – en attendant, Le Président fait le point de ce qui pourrait être cédé
- **Mme Salami** demande s'il est possible de réorganiser une permanence pour permettre la distribution des sacs de tri. Le Président l'informe qu'il en dispose d'un stock, et qu'il est toujours possible d'en porter à domicile aux évêchats qui le demandent. Il tient à expliquer la raison pour laquelle la permanence a été supprimée, qui se résume par le manque de visiteurs. L'idée de déposer des rouleaux chez le maraicher est évoquée : le Président va le solliciter.
- **Mme Thoyer**, présidente du RPI sollicite des renseignements sur la procédure pour inscrire les enfants de Grange l'Evêque au RPI ; des informations contradictoires seraient communiquées aux parents. La secrétaire du syndicat se renseigne et répondra directement à Mme Thoyer.
- certains habitants du lotissement A. Chenevotot sollicitent un passage piétons pour traverser le RD pour permettre aux enfants de se rendre en sécurité à l'école. A ce propos, certains élus constatent que les véhicules venant de Troyes et tournant pour St Lyé mordent régulièrement le bas-côté à hauteur du croisement des RD : les membres du syndicat vont étudier le problème

La séance est levée à 20h.

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de
GRANGE L'ÉVÊQUE

Denis PHILIPPE

